REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre: 20210329-14DCC



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 29 mars 2021

L'An deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Cruzilles-lès-Mépillat sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	х			Mézériat	G. DUPUIT	х		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	Х		
Biziat	G. AGATY	Х				L. VOLATIER	х		
	C. LEMONON (suppléante)				Perrex	JJ. VIGHETTI	Х		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	х				JM. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)				Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE	Х		П
Chaveyriat	G. RAPY	х				L. MICHEL	Х		П
	G. RONGEAT (suppléante)				Saint André d'Huiriat	V. CONNAULT	Х		П
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	х				MC. BODILLARD (suppléante)			П
	N. LE MOAL (suppléante)				Saint Cyr-sur-Menthon	JL. CAMILLERI	х		\Box
Crottet	JP. LHÔTELAIS	х				MA BOST		х	
	C. TURCHET		х			B. PELLETIER	Х		
	M. DANNACHER		х		Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	х		П
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	Х				M. BROCHAND (suppléant)	П		П
	J. POLONIA (suppléant)				Saint Jean-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	х		
Grièges	A. GREMY	Х				R. BROYER (suppléant)			П
	T. CHARVET	Х			Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL	X		П
	A. SANDRIN				Saint Julien-Sur-Veyle	L. MAUGE (suppléant)			
			Х			A. GIVORD	х		П
Laiz	S. SCHAUVING	x			Vonnas	JF. CARJOT	Х		П
		^				E. DESMARIS	Х		П
	S. MARECHAL GOYON	,				F. DUBOIS	Х		
	3. WANEONAL GOTON	Х				JL. GIVORD	х		

Envoi de la convocation :23/03/2021 Affichage de la convocation :23/03/2021

Nombre de conseillers élus : 32 Nombre de conseillers présents : 28 Nombre de suffrages exprimés : 31

Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY Mme Caroline TURCHET a transmis pouvoir à M. Jean-Philippe LHÔTELAIS. Mme Michèle DANNACHER a transmis pouvoir à M. Jean-Philippe LHÔTELAIS.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

FINANCES - Vote du compte de gestion 2020 du budget annexe « Assainissement Non **OBJET:** Collectif »

Vu l'article L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux règles des communes applicables Accusé de réception en préfecture 001-200070555-20210329-20210329-14DCC-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021 aux établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatif au compte administratif et au compte de gestion,

Vu l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'arrêté des comptes des collectivités.

Vu les comptes de gestion adressés pour les différents budgets par le comptable public,

Considérant que l'article L2121-31 alinéa 2 prévoit que le Conseil entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs ;

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur le compte de gestion du budget annexe « Assainissement non collectif » établi par le comptable public au titre de l'année 2020 ;

Considérant que ce compte de gestion constate les identités de valeurs avec les indications du compte administratif, relatif aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Considérant la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif qui retrace l'exécution par l'ordonnateur ;

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2020 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2020 du budget annexe « Assainissement non collectif » ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération ainsi que tous documents et à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exact et pour extrait Le Président,

Pôle des Service

10 rue de la Paste
BP 7

01290 PONT DE VEYLO

AVEY

Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire

Affiché le :

Transmis en Préfecture le :

15-04-21

<u>Voies et délais de recours</u>: En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.